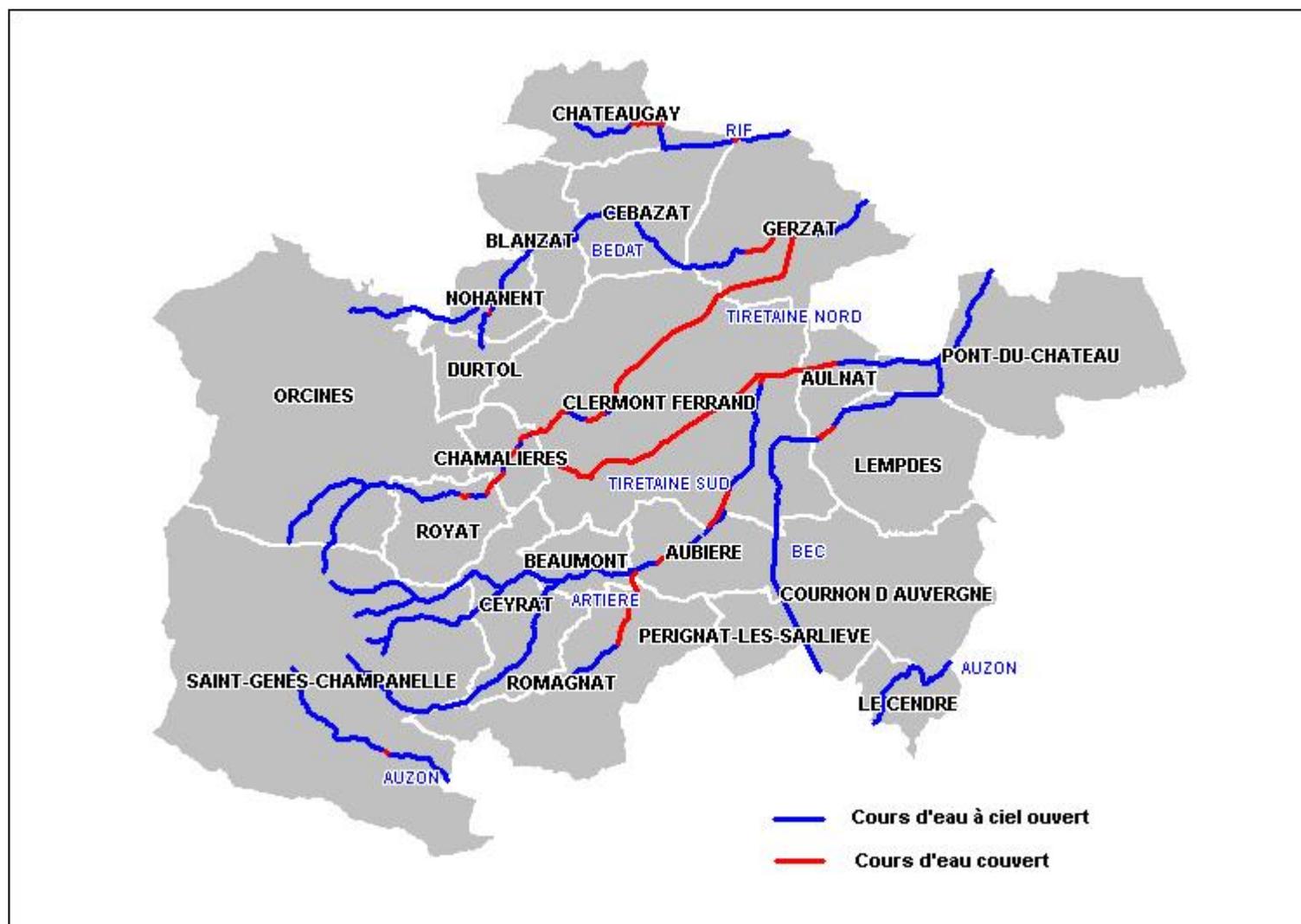


PECHE AUX CAS PRATIQUE : ARASEMENT DE 3 SEUILS EN MILIEU PERI-URBAIN

10 NOVEMBRE 2017

Clermont Auvergne Métropole (anciennement Clermont Communauté) est compétente en ce qui concerne l'entretien et la restauration des cours d'eau à ciel ouvert sur son territoire depuis 2001. Elle a acquis la compétence GEMAPI en devenant Communauté Urbaine en janvier 2017.

Territoire composé de 21 communes et de 5 cours d'eau principaux : le Rif, le Bédât, la Tiretaine, l'Artière et l'Auzon.



Caractéristiques des rivières de l'agglomération :

- Petites rivières avec des bassins versants courts
- Cours d'eau relevant de la propriété privé



Politique rivière conduite dans le cadre de contrat pluri-annuel :

- Contrat D'entretien et de Restauration 2004/2009 (milieu aquatique)
- Contrat Territorial 2012/2016 (milieu aquatique + pesticide)
- Contrat Territorial 2018/2023 à venir



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Gestion du transport solide

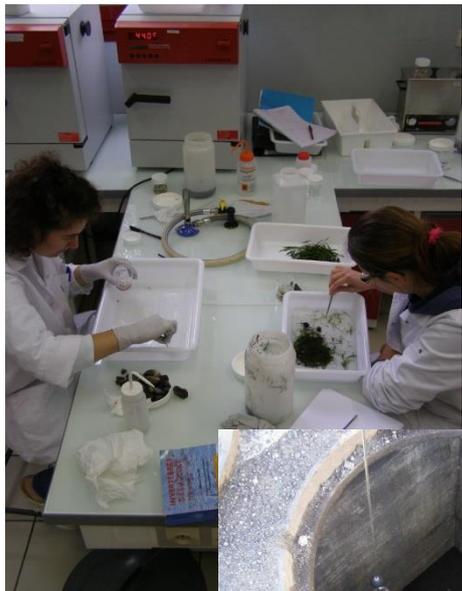


Entretien courant
de la végétation



Lutte contre la pollution
par les pesticides
utilisées dans la gestion
de l'espace public





Suivi physico-chimique,
biologique et morphologique

Animations scolaires



Travaux lourds de renaturation



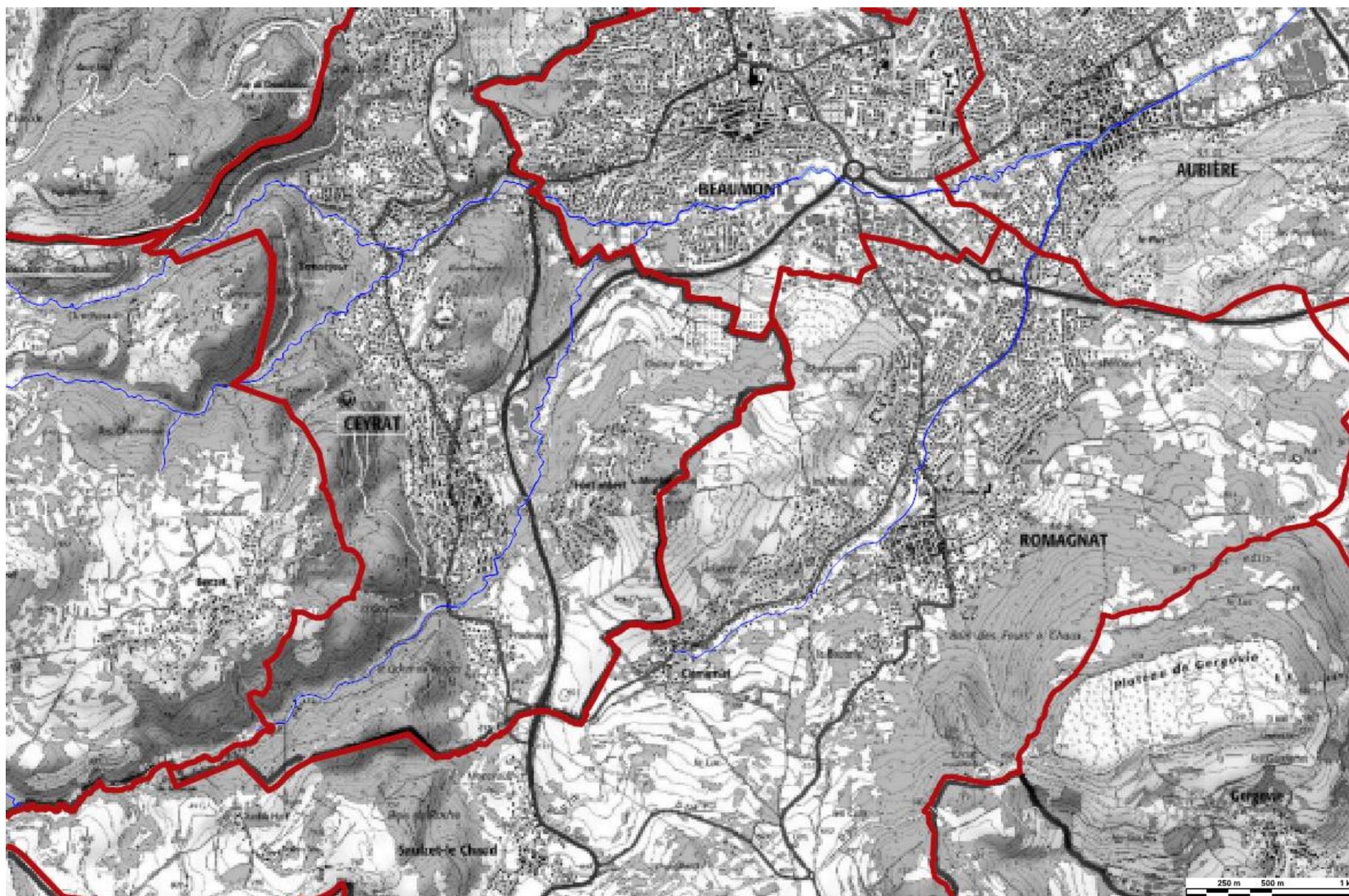
65 % DU BUDGET RIVIERE

AVANT

APRES

Projet de renaturation de l'Artière sur les communes d'Aubière et de Beaumont

Lors de la prise de compétence en 2001, un bureau d'études a été chargé d'identifier les points noirs sur le terrain... dès cette époque, l'Artière sur les communes d'Aubière et de Beaumont est ressorti comme une zone dysfonctionnante.





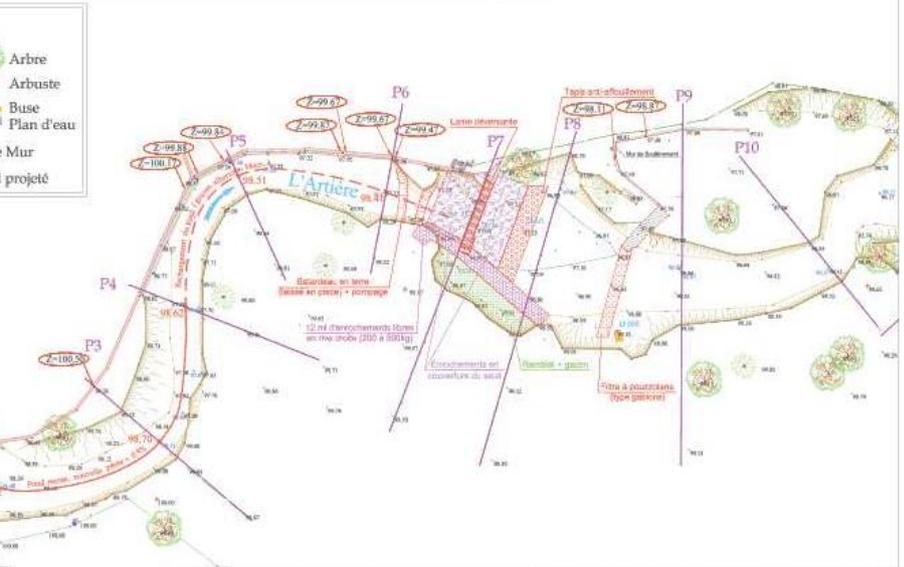
50 m 100 m 200 m





Atouts	Contraintes
Espace naturel de proximité	Perturbation morphodynamique
Valeur écologique	Foncier privé
Valeur paysagère	Urbanisation en rive gauche
Confidentialité et calme	Sentier disparaissant
Rive droite en zone de jardin	Seuils transversaux inadaptés et sans gestionnaire
Eaux de bonne qualité visuelle	Pollution de la Gazelle
	Franchissement piscicole







Restauration du seuil Dermain sur le domaine privé non satisfaisant... ... lancement d'un projet de restauration globale sur 740m

Chronique :

- lancement d'une étude de faisabilité : Safege juin 2008 – 44 000 €/TTC
- dépose du dossier loi sur l'eau et de la DUP : juin 2011
- arrêté d'expropriation en février 2013 et arrêté loi sur l'eau en mai 2013
- lancement maîtrise d'oeuvre Somival : juin 2013 – 42 000 €/TTC
- disponibilité du foncier fin 2016 soit 5,5 ans après la dépose du dossier DUP !!!
- Lancement des travaux Guintoli : mai 2017





10 000m² à 10€ soit 108 000€

Peu d'opposition en réunion public mais opposition dans les faits... cession du droit d'eau à posé problème